



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Expression de la Commission Exécutive Fédérale de la FNEE CGT sur proposition du bureau de l'Union Fédérale des Retraités adoptée le 19 septembre 2018

Le Président de la République a annoncé son intention de faire table rase des 37 régimes particuliers et du régime général de retraite - fondé sur la solidarité inter générationnelle des salariés - afin d'instaurer un système unique par points - au bénéfice du capital financier. Pour ce faire, une procédure de "co-élaboration" avec les organisations syndicales est engagée par le gouvernement. La Confédération CGT doit être ferme et déterminée sur ses revendications.

Maintien et amélioration du code des pensions

Maintien du Régime général et de tous les régimes de retraite

Retrait du projet de système de retraite unique par points

Cette prise de position reste d'une actualité brûlante. Le journal du dimanche du 26 août 2018 demande au Premier ministre "si la réforme des retraites qu'il prépare annonce la fin des régimes spéciaux ?" Le Premier ministre répond qu'une "première phase de discussion a été engagée par le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye. Il y en aura une deuxième et un projet de loi sera présenté dans le courant de 2019. L'objectif est de faire en sorte qu'à l'arrivée - et ce sera forcément très progressif - chaque euro cotisé donne les mêmes droits à tous les Français".

Il confirme ainsi la volonté du Gouvernement de porter à son terme ultime la démolition du système actuel des retraites fondé sur l'ordonnance de 1945 dont l'article 1 instaurait la protection sociale des salariés et de leur famille contre la perte de gains liée à la maladie, la vieillesse ou le chômage. Créant plus précisément par d'autres articles la retraite par répartition qui reste aujourd'hui le socle de tous les régimes de retraite en vigueur.

Pour mener cette affaire, Jean-Paul Delevoye, ministre en 2003 dans un gouvernement ayant allongé à 40 ans la durée de cotisations des fonctionnaires donc homme d'expérience en la matière, a été nommé Haut-Commissaire aux retraites avec pour fonction de mener la "concertation".

Après différentes annonces et hypothèses vraisemblablement destinées à créer l'illusion d'une recherche commune avec les organisations syndicales (première phase de la concertation non achevée à ce jour) il se confirme que l'instauration d'un système de retraite par points est bien l'objectif poursuivi par le gouvernement.

Tous, nous sentons qu'un tel gouvernement, en général qualifié de "gouvernement des riches", ne vise qu'à réduire les droits, mais il est nécessaire de préciser le plus exactement possible ce qui est en cause alors que celui-ci ou ses représentants prétendent mettre en place un système plus juste, plus équitable, plus égalitaire, etc... "Un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous" déclare le Président. Pour

tous ? Cela sonne collectif. Qu'en est-il exactement ?

- ❖ Alors que la retraite par répartition du régime général établit un "minimum contributif" (634,66 euros) pour ceux et surtout celles qui n'ont travaillé que de façon intermittente ou à temps partiel, et d'une façon générale pour un salaire faible, avec la retraite par points **le minimum contributif disparaît.**
- ❖ Dans le système actuel, le salaire moyen calculé sur les 25 meilleures années, dans le régime général, sert à calculer la pension alors que la valeur d'achat et de rendement du point varierait avec le temps et serait fixé par le gouvernement. **Sur l'ensemble de la carrière, la baisse serait considérable.**
- ❖ Avec la répartition l'âge de départ à la retraite est fixé (62 ans). Avec les points, **à la grande majorité des travailleurs il faudra trimer toute sa vie.**
- ❖ Dans le système actuel le calcul des annuités est fixé sur une base trimestrielle favorable aux salariés, il suffit d'avoir gagné 1482 euros brut (soit une moyenne mensuelle de 493 euros) pour que le trimestre soit validé. Rien à voir avec la retraite par points, cela disparaît.
- ❖ Avec la retraite par points disparaîtraient également, la validation d'un trimestre à partir de 60 jours de maladie ou de 50 jours de chômage : 4 trimestres attribués pour la naissance ou l'adoption et 4 trimestres supplémentaires pour l'éducation disparaîtraient également ainsi que la majoration de 10 % de la pension lorsque l'assuré a élevé 3 enfants, le droit à une retraite anticipée à 57,58 ou 60 ans sans décote, sous certaines conditions de carrière longue et les assurés handicapés.
- ❖ Le gouvernement prétend que la retraite par points protégerait mieux l'individu. On le voit c'est faux ! Seul le système par répartition fondé sur les droits collectifs protège individuellement le travailleur car, il tient compte des aléas courants de la vie de tous.

Évidemment, l'ensemble des régimes spéciaux et notamment le Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État, le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires de l'État et ses spécificités disparaîtraient aussi. Ce qui implique, la fin du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de traitement, les avantages liés au service actif, et la garantie que représente l'engagement de l'État vis-à-vis de ses agents. Pour eux le danger est d'autant plus grand que le Gouvernement engage également la disparition du Statut (et annonce la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires).

Enfin, la retraite complémentaire des salariés du privé (Arrco et Agirc) et des contractuels du secteur public (Ircantec) est un régime par répartition (les cotisations des actifs sont reversées aussitôt aux retraités) et individualisé par points, mais il est néanmoins pondéré par des facteurs de solidarité : validation gratuite des points en cas de maladie, de chômage indemnisé, majoration des points quand on a élevé des enfants, pensions de réversion en cas de décès du conjoint... Le socle reste la solidarité et des droits collectifs. (Ces caisses sont d'ailleurs mises en danger par la décision du Gouvernement d'alléger les cotisations patronales des retraites complémentaires de 5 milliards dès 2019.

Il ne peut y avoir aucune ambiguïté, le plan du Gouvernement c'est "les vieux dans la misère, ou crevez au boulot !"

Alors pour nous c'est « **Retrait pur et simple** », c'est ce que nous irons dire **le 9 octobre tous ensemble actifs et retraités, pour :**

Le maintien du code des pensions

Le maintien et l'amélioration du régime général et de tous les régimes spéciaux de retraite

Le retrait du projet de système de retraite unique par points